

## VELEDES INFO n° 11 sur la situation Corona au 10.06.2020

Agréable détente de **10 m<sup>2</sup>** à **4 m<sup>2</sup>** par personne

Chers membres VELEDES

Depuis notre dernière lettre d'information du 8 mai 2020, les mesures relatives au virus Corona se sont considérablement assouplies. Après discussion avec le OFSP, Swiss-Retail et le service juridique VELEDES, le changement suivant est intervenu :

*« Depuis le 06.06.2020, le principe de l'auto-responsabilité est en place pour toutes les institutions et toutes les entreprises, de sorte que l'exigence rigide de 10m<sup>2</sup> par personne n'est plus nécessaire. Il incombe aux différentes exploitations de veiller à ce que la distance sociale de 2 m soit garantie et lorsque cela n'est pas possible, de prendre les mesures appropriées ».*

### Mesures pratiques :

L'objectif strict précédent de 10 m<sup>2</sup> par personne peut être réduit à **4m<sup>2</sup>**. L'objectif du personnel est d'attirer l'attention sur le fait que le rassemblements des clients doit être évité et immédiatement fluidifié. Il est important que la règle de la distance de **2 mètres** continue de s'appliquer. Les **marquages au sol** indiquant la distance de 2 mètres doivent également être maintenus de toute façon.

En moyenne, les membres qui ont des fréquences très élevées des clients par rapport à la zone de vente, nous recommandons qu'ils continuent à effectuer **un contrôle des entrées**, ou le système d'égouttement.

### Exemple : Surface de vente de 200 m<sup>2</sup>

Ancien :  $200 \text{ m}^2 : 10 \text{ m}^2 = \text{max. } 20$  personnes en même temps dans le magasin.

**Nouveau** :  $200 \text{ m}^2 : 4 \text{ m}^2 = \text{max. } 50$  personnes en même temps dans le magasin.

Le concept de protection adapté prévoit également l'enregistrement du nettoyage des surfaces et des objets touchés par les clients au moyen d'informations qui peuvent être consultées par les clients au fil du temps.

Dans l'annexe, nous sommes heureux de vous envoyer le plan de protection adapté à la nouvelle donne.

A partir de demain, vous trouverez ces documents avec un formulaire pour "enregistrement du nettoyage" sur [www.veledes.ch](http://www.veledes.ch).

Nous vous souhaitons de bonnes affaires et de rester en bonne santé, vous et toute votre équipe.

Cordialement vôtre

Blaise JAN